



reconnaissance de dettes d'une SARL

Par **pearl001**, le **15/11/2010** à **22:28**

Voila mon problème:

J'étais gérant d'une SARL qui a été liquidée par voie judiciaire. En décembre 2009, j'avais emprunté 2500€ à une personne tiers pour pouvoir passer mes commandes de fin d'année. Je lui ai fait une reconnaissance de dettes au nom de la société mais signé par moi-même. Suite à la liquidation judiciaire de cette société, cette personne a déclaré sa créance (les 2500€) au tribunal de commerce mais il a décidé de m'attaquer personnellement devant le tribunal de proximité pour avoir le remboursement de sa dette. A-t-il le droit de faire cela et qu'est-ce que je risque?

Merci de vos réponses